



Récupération de dommages et intérêts

Par Kelloggs

Bonjour,

J'ai été victime dans une affaire de harcèlement, le coupable à été condamné le 19/02/2021 à me verser 3000? de dommages et intérêts.

Je n'ai pas été représentée par un avocat, faute de moyens.

J'aurai besoin de connaître la procédure pour récupérer les dommages et intérêts qui me sont dûs ? Le bureau d'aide aux victimes est saturé dès que j'essaye de les joindre.

J'ai vu sur le web qu'il fallait saisir un huissier ?

Merci à vous.

Par ESP

Bonjour

Exact, c'est par un huissier qu'il faut procéder à ce recouvrement.